



Séance ordinaire du 12 mai 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 12 mai 2025, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1 **RÉSOLUTION 2025-05-074 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2025-05-075 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Marie Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour, en ajoutant le point suivant :

8.3 Embauche de Monsieur Pascal Paquin, à titre de remplacement temporaire au poste de journalier aux travaux publics

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025
4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire
5. **Administration et ressources humaines**



Séance ordinaire
du 12 mai 2025

- 5.1. Approbation de paiement des dépenses du mois d'avril 2025
- 5.2. Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs non domiciliés pour l'élection municipale du 2 novembre 2025
- 5.3 Confirmation de l'embauche de monsieur Pierre Dumontier, directeur des travaux publics
- 5.4 Transaction et règlement de griefs

6 Période de questions

7 Sécurité publique

- 7.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – rapport annuel 2024
- 7.2 Embauche de Monsieur Stéphane Durand, à titre de pompier à temps partiel
- 7.3 Autorisation à un membre de l'équipe de direction à faire les démarches auprès d'Hydro-Québec pour rendre notre réseau électrique plus résilient
- 7.4 Autorisation d'ajouter un gyrophare vert sur le véhicule de l'équipe des premiers répondants

8 Travaux publics (voirie) et hygiène du milieu

- 8.1 Adoption de la liste des travaux publics pour l'année 2025
- 8.2 Accepter l'offre de Groupe Québeco pour le reconditionnement de la pompe, des colonnes et de la tête de décharge à l'usine d'eau potable
- 8.3 *(ajout) Embauche de Monsieur Pascal Paquin, à titre de remplacement temporaire au poste de journalier aux travaux publics*

9. Urbanisme, environnement et patrimoine

- 9.1 Demandes de PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) matricule no. 9762-80-8804 – 531-533 Montée de la Mer-Bleue
- 9.2 Demande de PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale), lot 6 176 587 – 59, rue Principale Est
- 9.3 Demande de PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale), lot 6 176 191 – 27, rue Principale Ouest
- 9.4 Adoption du règlement de régie interne de Tricentris et élection du



Séance ordinaire
du 12 mai 2025

conseil d'administration de Tricentris

10. Loisirs, culture et vie communautaire

10.1 Embauche du personnel du camp de jour

10.2 Autorisation à déposer une demande de subvention dans le cadre du projet « signature innovation » du fonds régions et ruralité – volet 3 de la MRC d'Antoine-Labelle

10.3 Autoriser la directrice générale à signer la convention d'aide financière en vertu de l'entente de développement culturel MCC-MRCAL 2024

11. Correspondance

12. Période de questions

13. Levée de la séance

3

RÉSOLUTION 2025-05-076

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 14 AVRIL 2025**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4

INFORMATION AUX CITOYENS

4.1

Maire

Le maire rappelle les obligations liées au règlement sur la régie interne des séances du conseil en ce qui concerne la période de questions.

5.1

RÉSOLUTION 2025-05-077

**APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL
2025**

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois d'avril 2025, au montant de 215 941,45 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 12 mai 2025

5.2

RÉSOLUTION 2025-05-078

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS NON DOMICILIÉS POUR L'ÉLECTION MUNICIPALE DU 2 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Stockless et résolu à l'unanimité d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5.3

RÉSOLUTION 2025-05-079

CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR PIERRE DUMONTIER, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que lors de l'embauche de monsieur Pierre Dumontier, à titre de directeur des travaux publics, une période de probation de six (6) mois était prévue au contrat d'embauche (résolution 2024-10-226);

CONSIDÉRANT que la période de probation est terminée et que monsieur Dumontier satisfait aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu de confirmer le poste à monsieur Pierre Dumontier, à titre de directeur des travaux publics de la Municipalité de L'Ascension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 12 mai 2025

5.4

**RÉSOLUTION 2025-05-080
TRANSACTION EN RÈGLEMENT DE GRIEFS**

CONSIDÉRANT les griefs logés par le Syndicat en lien avec l'emploi d'une personne salariée, qu'il ne convient pas de nommer au terme de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tout le Conseil votant sur la présente résolution connaît l'identité;

CONSIDÉRANT l'entente convenue entre la Municipalité, le Syndicat et la personne salariée quant au règlement définitif des griefs;

CONSIDÉRANT le projet de transaction constatant le règlement intervenu, et dont le Conseil a préalablement pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Leduc et résolu que le Conseil entérine la transaction intervenue et dont il a préalablement pris connaissance et que Madame Céline Chicoine, directrice générale, soit autorisée à signer la transaction et quittance pour la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6

PÉRIODE DE QUESTIONS

7.1

**RÉSOLUTION 2025-05-081
SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ
INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2024**

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2024 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de L'Ascension en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Claude Bélanger et résolu que le rapport d'activités 2024, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 12 mai 2025

7.2

RÉSOLUTION 2025-05-082

**EMBAUCHE DE MONSIEUR STÉPHANE DURAND, À TITRE DE
POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu d'embaucher monsieur Stéphane Durand, à titre de pompier à temps partiel, à compter du 12 mai 2025 sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, pour une période d'essai de douze mois. Après la période d'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

D'ASSUJETIR cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises et à la réussite de ces formations.

D'APPLIQUER la politique salariale du Service en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

7.3

RÉSOLUTION 2025-05-083

**AUTORISATION À UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION À
FAIRE LES DÉMARCHES AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR
RENDRE NOTRE RÉSEAU ÉLECTRIQUE PLUS RÉSILIENT**

CONSIDÉRANT que les changements climatiques créent des conditions où le réseau électrique de la municipalité devient vulnérable de plus en plus souvent;

CONSIDÉRANT que lors de pannes électriques majeures affectant les tours de transmission de télécommunication environnantes, la municipalité se retrouve dans un trou noir au niveau des communications occasionnant des situations où les différents intervenants, en cas d'urgence, ne peuvent être rejoints ce qui met la population en danger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu que le Conseil autorise un membre de l'équipe de direction à faire les démarches auprès d'Hydro-Québec à rendre notre réseau électrique plus résilient.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

7.4

RÉSOLUTION 2025-05-084

**AUTORISATION D'AJOUTER UN GYROPHARE VERT SUR LE
VÉHICULE DE L'ÉQUIPE DES PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT qu'un service de premiers répondants reprend du service dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que le véhicule affecté à ce service a besoin d'être reconnaissable lors de déplacements suite à des appels d'urgence afin de d'augmenter l'efficacité des temps de réponse;



Séance ordinaire
du 12 mai 2025

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Raynald Stockless et résolu que le Conseil autorise l'achat d'un gyrophare de couleur verte afin de l'installer sur le véhicule des premiers répondants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**8.1 RÉSOLUTION 2025-05-085
ADOPTION DE LA LISTE DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'ANNÉE 2025**

Il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu d'accepter la liste des travaux publics présentée pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**8.2 RÉSOLUTION 2025-05-086
ACCEPTER L'OFFRE DE GROUPE QUÉBECO POUR LE
RECONDITIONNEMENT DE LA POMPE, DES COLONNES ET DE
LA TÊTE DE DÉCHARGE À L'USINE D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT que la pompe à eau à l'usine d'eau potable est défectueuse;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial d'avoir une pompe fonctionnelle en tout temps pour desservir la population en eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter l'offre de Groupe Québeco pour le reconditionnement de ladite pompe au montant de 24 480 \$ plus les taxes applicables et ainsi toujours avoir une pompe fonctionnelle en réserve pour assurer un service à la population en eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**8.3 RÉSOLUTION 2025-05-087
EMBAUCHE DE MONSIEUR PASCAL PAQUIN POUR LE
REMPLACEMENT TEMPORAIRE DU POSTE DE JOURNALIER –
TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu d'accepter l'embauche temporaire de monsieur Pascal Paquin, à titre de journalier aux travaux publics, pour une durée de 24 semaines, et ce, à compter du 20 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 12 mai 2025

9.1

RÉSOLUTION 2025-05-088

DEMANDE DE PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) MATRICULE NO. 9762-80-8804 – 531-533 MONTÉE DE LA MER BLEUE

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) concernant l'agrandissement d'un bâtiment accessoire et la construction d'un bâtiment accessoire (gazebo) a été demandée;

CONSIDÉRANT que la réglementation 2016-493 relative au PIIA requiert de passer par le processus pour toute demande de rénovation, agrandissement ou construction d'une propriété à usage commercial;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 16 avril 2025;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter une demande de PIIA pour la propriété située au 531-533 Montée de la Mer Bleue (matricule 9762-80-8804) concernant l'agrandissement d'un bâtiment accessoire et la construction d'un second bâtiment accessoire (gazebo).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.2

RÉSOLUTION 2025-05-089

DEMANDE DE PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) LOT 6 176 587 – 59, RUE PRINCIPALE EST

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) concernant l'ajout d'un bâtiment accessoire multifonctionnel à l'Écocentre a été demandée;

CONSIDÉRANT que la réglementation 2016-493 relative au PIIA requiert de passer par le processus pour toute demande de rénovation, agrandissement ou construction d'une propriété à usage commercial;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 28 avril 2025;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Leduc et résolu d'accepter une demande de PIIA pour la propriété située au 59, rue Principale est (lot 6 176 587) concernant l'ajout d'un bâtiment accessoire multifonctionnel à l'Écocentre, permettant entre autres l'entreposage des RDD (résidus domestiques dangereux) et une station de lavage d'embarcations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 12 mai 2025

9.3

RÉSOLUTION 2025-05-090

DEMANDE DE PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) LOT 6 176 191 – 27, RUE PRINCIPALE OUEST

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) concernant l'ajout d'un bâtiment pour récupérer les contenants consignés a été demandée;

CONSIDÉRANT que la réglementation 2016-493 relative au PIIA requiert de passer par le processus pour toute demande de rénovation, agrandissement ou construction d'une propriété à usage commercial;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 28 avril 2025;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu d'accepter une demande de PIIA pour la propriété située au 27, rue Principale ouest (lot 6 176 191) concernant l'ajout d'un bâtiment pour récupérer les contenants consignés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.4

RÉSOLUTION 2025-05-091

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DE TRICENTRIS et ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRICENTRIS

CONSIDÉRANT que les membres de Tricentris ont approuvé la modification du règlement de régie interne, lors de l'assemblée générale annuelle du 22 avril dernier;

CONSIDÉRANT que certains de ces changements visent à la structure du membrariat et la composition et le mode d'élection du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter du règlement de régie interne de Tricentris et de nommer Monsieur Guy Gauthier à titre de représentant pour la Municipalité de L'Ascension auprès de Tricentris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

10.1

RÉSOLUTION 2025-05-092

EMBAUCHE DU PERSONNEL DU CAMP DE JOUR

Le maire signifie son intérêt et se retire des discussions et du vote.

Il est proposé par Monsieur Gy Gauthier et résolu d'embaucher les employés(es) suivants pour la tenue du camp de jour 2025 :



Séance ordinaire
du 12 mai 2025

Mesdames Stacey Houle, Ève Cousineau, Madhie Savard à titre d'animatrices du camp de jour;

Madame Naomie Beauchamp à titre d'accompagnatrice et

Monsieur Thomas Allard-Vertriest, à titre de coordonnateur.

La durée de l'embauche pour les animateurs(trices) et accompagnateurs (trices) est de huit (8) semaines, quarante (40) heures par semaine, plus des journées de formation. Quant au coordonnateur, celui-ci est embauché pour une période de douze (12) semaines, incluant la planification des activités, inventaire du matériel de camp de jour et formations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

10.2

**RÉSOLUTION 2025-05-093
AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION
DANS LE CADRE DU PROJET « SIGNATURE INNOVATION » DU
FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 3 DE LA MRC ANTOINE-
LABELLE**

CONSIDÉRANT l'appel à projet lancé par la MRC Antoine-Labelle le 1^{er} mai dernier dans le cadre du projet « Signature Innovation » du fonds Régions et ruralité – volet 3;

CONSIDÉRANT que la date de dépôt est le 19 mai 2025;

CONSIDÉRANT que les maires de la MRC Antoine-Labelle ont convenu de profiter de ce programme pour développer une signature commune à travers les municipalités de la MRC en développant des tours ou points d'observation sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que notre point d'observation nécessite des travaux de rénovation majeure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Stockless et résolu que le conseil autorise la coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire, Madame Julie St-Denis, à déposer une demande de subvention dans le cadre du projet « Signature innovation » du Fonds régions et ruralité – volet 3 de la MRC Antoine-Labelle et à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

10.3

**RÉSOLUTION 2025-05-094
AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LA
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE EN VERTU DE L'ENTENTE
DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL MCC-MRCAL 2024**



Séance ordinaire
du 12 mai 2025

CONSIDÉRANT l’obtention d’un financement pour le développement du projet « Cinéma en Plein Air » dans le fonds de développement culturel de la MRC Antoine-Labelle (projet EDC2024-02(02);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Chevalier et résolu que le conseil autorise la directrice générale, madame Céline Chicoine, à signer la convention d’aide financière pour le projet ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

11 CORRESPONDANCE

Ministère des Transports et de la Mobilité durable – adressé au Club Quad Destination Hautes-Laurentides	Refus projet réfection majeure et réaménagement sentier 252 – secteur Lac Lynch
--	---

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

**13 RÉSOLUTION 2025-05-095
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Yves Leduc et résolu de lever la séance, l’ordre du jour étant épuisé. Il est 19h48.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Jacques Allard,
Maire

Céline Chicoine,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L’Ascension, certifie sous mon serment d’office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce



Séance ordinaire
du 12 mai 2025

procès-verbal.

Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard,
Maire